

# CONTRIBUTIONS DES ACTEURS POUR L'ESSOR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION AVEC LE BOIS EN PAYS DE LA LOIRE



**ALLIANCE BOIS  
CONSTRUCTION  
RÉNOVATION**

**LE BOIS POUR LE CLIMAT**



# L'AVENIR DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION S'ÉCRIT AVEC VOUS!

**La filière forêt-bois est un pilier de la croissance verte française. Elle permet d'éviter et de compenser l'équivalent d'environ 20 % des émissions françaises de CO<sup>2</sup> grâce au stockage de carbone en forêt et dans les produits bois et à la substitution de bois à des énergies fossiles et à des matériaux plus énergivores. Cette filière est au cœur d'enjeux majeurs qui concernent l'ensemble de la société et joue un rôle essentiel dans la transition climatique, écologique, et énergétique.**

Compte tenu des performances carbone du bois matériau, de ses caractéristiques énergétiques et environnementales, et de son potentiel de valorisation de la ressource, le développement du bois dans ses usages les plus vertueux pour l'environnement dans la construction et la rénovation des bâtiments est un axe affirmé des politiques publiques, et un moyen pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Ainsi, Régions de France s'est associé à l'État (4 ministères), au Comité stratégique de la filière bois (CSF Bois), aux organisations interprofessionnelles de la filière et à l'Ademe pour signer l'Alliance Nationale Bois Construction Rénovation.

En Pays de la Loire, avec plus de 4 400 établissements et 12 000 salariés, la filière bois-construction représente 17 % des emplois de l'activité construction en région (alors même que la filière est particulièrement dynamique). Ces bons résultats permettent à la filière bois construction régionale d'occuper la troisième place au niveau national.

Un collectif régional composé de l'État (DRAAF, DREAL et ADEME), la Région des Pays de la Loire et Atlanbois association interprofessionnelle de la filière forêt-bois en Pays de la Loire a mis en place une initiative volontaire et collaborative intitulée « Contributions des acteurs pour l'essor de la construction et de la rénovation avec le bois en Pays de la Loire ». Tout comme l'Alliance, cette démarche a pour objectif de mobiliser tous les acteurs concernés par l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation : maîtres d'ouvrage publics et privés, bailleurs sociaux, maîtres d'œuvre, représentants de l'État, opérateurs des collectivités territoriales, prescripteurs, professionnels du bâtiment... Chacun sera invité à écrire une contribution dans laquelle il indiquera son implication directe ou indirecte dans l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation sur les vingt dernières années et de quelle manière il souhaite s'inscrire dans l'Alliance Bois Construction Rénovation pour les années à venir.

Sans être des engagements formels contraignants, les contributions invitent chaque acteur à faire émerger ses réflexions, analyses et suggestions. L'ensemble des contributions sera compilé dans un cahier des acteurs.

Lors du prochain Carrefour international du bois, qui aura lieu à Nantes les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, l'ensemble des contributeurs seront amenés à témoigner leur soutien sur le devant de la scène pour que s'écrive collégalement l'avenir du bois dans la construction et la rénovation.

Cette démarche vise à impliquer le plus grand nombre afin d'insuffler une dynamique régionale. En offrant la possibilité de proposer une contribution après le Carrefour International du Bois, elle permettra à chacun de rejoindre le mouvement en cours de route.

---

***Créer un cadre de travail  
pour développer le bois  
dans la construction en  
Pays de la Loire.***

---

# UN MARCHÉ DYNAMISÉ PAR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA FORMATION

En France, la construction et la rénovation avec le bois progressent de manière constante depuis le milieu des années 1990 grâce aux efforts des professionnels de la filière, unis pour proposer des produits concurrentiels qui se distinguent par leur qualité, leur design, leur modularité et leur parfaite adaptation aux modes de vie modernes.

Le marché français de la maison bois représente actuellement environ 8 % des constructions neuves. L'ossature bois s'invite aussi de plus en plus dans les bâtiments d'envergure (immeubles de bureaux ou de logements, équipements collectifs), architectes et maîtres d'ouvrage ayant parfaitement intégré les atouts d'un matériau durable, sain, polyvalent et rentable. La structure bois a su se positionner sur des critères tels que le coût de fabrication, la facilité de mise en œuvre, l'efficacité thermique, le bilan carbone...

Dans les Pays de la Loire, construction et rénovation sont aujourd'hui les principaux débouchés du bois et des produits à base de bois. Le secteur représente la moitié du chiffre d'affaires du travail du bois et un tiers de celui de l'ensemble de l'industrie du bois.

Dans le secteur du logement collectif la part de marché du bois en 2016 est de 8,5 % et dans celui des extensions-surélévations, les Pays de la Loire représentent 16 % du national ce qui les situe à la première place.

En 2017, 34 % des entreprises de construction bois des Pays de la Loire envisagent d'investir pour accroître leur production dans les deux prochaines années, et 44 % prévoient d'embaucher dans l'année à venir.

Les entreprises du secteur bois construction se sont développées régionalement. Elles forment aujourd'hui un tissu dense et dynamique sur l'ensemble du territoire. Fait remarquable, entre 2012 et 2017, cinq entreprises régionales de construction bois ont été lauréates du Prix du Moniteur de la construction, catégorie gros œuvre, propulsant le bois sur le podium en lieu et place des autres matériaux.

Ces bons scores du bois dans la construction en Pays de la Loire s'expliquent en grande partie par la proximité géographique des structures de formation et d'innovation et des structures de production. Besoins et compétences se coalisent pour créer les conditions d'une évolution favorable au profit des professionnels comme des utilisateurs.

La région compte 48 établissements de formation, dont l'École supérieure du bois et l'Institut de la charpente et de la construction bois.

**Bâtiments  
publics ou privés,  
logements  
collectifs  
ou groupés,  
tertiaires, maisons  
et extensions  
surélévations,  
la région  
présente de très  
nombreuses  
références de  
bâtiment bois.**

***Avec deux plateformes  
régionales d'innovation,  
Solfi2A et Bois HD,  
la filière est largement  
ouverte à l'innovation.***

***Les Pays de la Loire,  
1<sup>re</sup> académie de France  
pour le nombre de  
jeunes en formation bois.***

# ATLANBOIS, ACTEUR RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION

Association interprofessionnelle pour la promotion du bois en région Pays de la Loire, Atlanbois a été créée en 1990 par les professionnels de la filière avec le mandat de fédérer, représenter et promouvoir les professionnels ligériens de la forêt et du bois (forêt, exploitation forestière, scierie, emballage, négoce, ameublement, menuiserie, construction, bois énergie...).

Atlanbois réunit plus de 400 adhérents, dont 50 % sont issus du secteur de la construction. L'association reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire, de l'État, de l'Europe, de l'Ademe et de l'interprofession nationale France Bois Forêt.

Au sein de l'équipe de 12 salariés installés dans l'emblématique Bâtiment B, sur l'île de Nantes, quatre salariés sont en charge de développer l'utilisation du bois dans la construction. Deux d'entre eux travaillent à la prescription avec les acteurs de terrain dans les cinq départements; une assistante et un médiateur grand public informent et accompagnent les utilisateurs potentiels. Tous sont en lien étroit avec le réseau des prescripteurs de France Bois Régions et avec le Comité national pour le développement du bois (CNDB).

---

***Atlanbois concourt  
au développement du  
bois dans la construction  
et la rénovation en  
Pays de la Loire.  
L'interprofession sera  
chargée d'animer  
la feuille de route  
régionale.***

---





# CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ENGAGÉS :

# CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 2018



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: FFB Pays de la Loire

NOM, PRÉNOM, TITRE: ROUSSEAU Régis, président FFB Pays de la Loire et Délégué régional UMB-FFB Pays de la Loire

DATE: 23/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

L'Union des Métiers du Bois de la FFB assure la défense des métiers du bois et du matériau bois en travaillant sur la réglementation, la normalisation, la technique/qualité de mise en oeuvre (chartes Menuiserie 21, Charpente 21, Construction Bois 21, la R&D, les études économiques, la formation, l'Environnement...

Désireuse d'affirmer les attentes et besoins des entreprises de charpente, menuiserie et construction bois, elle s'implique dans la filière Bois, notamment depuis le lancement du premier plan Bois en 2009 sur les dossiers suivants : incendie, confort d'été, réglementation thermique puis Label E+C-, le numérique, la gestion des déchets de bois, la reconnaissance des qualités écologiques et énergétique du matériau bois, la prospective du bois dans la construction...

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

La FFB des Pays de la Loire accompagne ses adhérents des métiers du Bois à son niveau, en leur diffusant les productions de l'UMB, en organisant localement leur information et leur formation.

Elle les appuie dans leur adaptation aux évolutions réglementaires, techniques et normatives, ainsi qu'aux exigences de la maîtrise d'ouvrages. Elle assure la promotion et la défense de ses adhérents auprès des acteurs locaux de la construction Bois et collabore depuis de nombreuses années avec ATLANBOIS. La FFB met également à disposition de ses adhérents des outils pour les aider à prendre en compte sur leurs chantiers la qualité de l'air intérieur, l'énergie grise (bilan carbone), l'économie circulaire, la RSE. Elle souhaite participer une convergence d'actions des acteurs de la filière bois pour un bénéfice partagé. Le développement de solutions constructives bois permettra de donner de nouveaux horizons à la filière bois.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: CAPEB des Pays de la Loire - Union Régionale

NOM, PRÉNOM, TITRE: Représentée par Michel BROCHU Président

DATE: 28/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

Les CAPEB des Pays de la Loire accompagnent les professionnels du bois dans leur montée en compétence et leur accès à tous les marchés.

Elles forment régulièrement les entreprises Elles ont notamment incité et accompagné le développement de la démarche MBOC - Maison bois outil concept

Elles proposent un service « SVP technique »

Dans chaque CAPEB départementale, les professionnels du bois se retrouvent en section Charpente menuiserie agencement « CMA » pour mener différentes actions : rencontres de partenaires, visites d'entreprises, réunions d'informations techniques sur la mise en œuvre, les procédés, l'évolution des réglementations, en neuf comme en rénovation.

Les CAPEB valorisent aussi les entreprises aux savoir-faire spécifiques en restauration du patrimoine avec les Groupes Patrimoine Capeb.

La CAPEB Pays de la Loire organise tous les 2 ans le salon des professionnels de la construction ARTIBAT : Toutes les filières y sont représentées mais la filière bois (secteurs menuiserie, charpente, quincaillerie... soit 15.000 m2 d'expo, 300 exposants et plus de 20% des visiteurs pour l'édition 2016...) y tient une bonne place et elle est particulièrement dynamique.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Les CAPEB des Pays de la Loire souhaitent continuer à accompagner les professionnels du secteur pour qu'ils soient toujours acteurs et moteurs des transitions en cours et à venir. Ces transitions sont numériques, sociétales, économiques ou environnementales et énergétiques. Pour ces dernières, la filière bois, tout comme les matériaux biosourcés ou premiers, parfois associés aux autres filières, surtout locales, peut aider à répondre à ces enjeux en termes de performance énergétique et de bâtiments bas Carbone.

Les CAPEB des Pays de la Loire participent à la vie de l'interprofession du bois et accompagnent les entreprises artisanales grâce à des réunions d'informations, des communications régulières, des formations, des visites de bâtiments, un service technique, le salon ARTIBAT et des rencontres de partenaires.

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: ADI

NOM, PRÉNOM, TITRE: FONTAINE PATRICK PRESIDENT

DATE: 28/5/18

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

BATIMENT B, 1 562 m<sup>2</sup> de bureaux, Siège d'Atlanbois (filiale régionale du bois) et Siège ONF et UNIFA. Boulevard Léon Bureau, Ile de Nantes / Livraison 2013. Architectes : BARRE - LAMBOT

IMMEUBLE KIBORI, 3 550 m<sup>2</sup> de bureaux dans un bâtiment en structure bois, et 1 180 m<sup>2</sup> de locaux d'activités en RDC ainsi qu'un sous-sol de 132 places commun à l'ensemble de l'opération TRYO, au cœur du quartier Euronantes. Architectes : Art&Build

PROJET ILOT 1 BAGATELLE, St-Herblain. Consultation réalisée pour 48 logements en 2 bâtis bois grande hauteur, du T2 au T5. Sh hab : 2 750 m<sup>2</sup>. Architectes : Berranger - Vincent

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Nantes Métropole

NOM, PRÉNOM, TITRE: Stéphanie Strasser - Directrice du Département Développement Urbain

DATE: 22/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 :

Nantes Métropole depuis sa création en 2001 accompagne la filière bois locale. Les réalisations, entre autres, du bâtiment B d'Atlanbois, vitrine de la filière bois sur l'île de Nantes et celui de l'École Supérieure du Bois et de son extension à la Chantrerie à Nantes illustrent cette volonté.

Nantes Métropole travaille depuis la prise de compétence sur les Zones d'Aménagement Concerté d'habitat en 2011 au développement de la qualité et de l'innovation dans ses opérations en lien avec ses sociétés publiques d'aménagement. Cela s'est traduit par plusieurs opérations d'immeubles passifs et de constructions de grande qualité architecturale et d'usage, employant le bois construction et les matériaux biosourcés.

Atlanbois a accompagné ces objectifs dans le cadre de plusieurs projets.

La feuille de route sur la transition énergétique qui a été votée en avril 2018 affirme une ambition collective de sobriété énergétique et de valorisation des ressources locales. Elle marque ainsi la volonté d'accélérer la mise en œuvre d'un urbanisme décarboné, passant notamment par le fort développement de l'emploi du bois et des matériaux biosourcés dans les opérations d'aménagement publiques.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION :

Nantes métropole souhaite ainsi, avec le soutien d'Atlanbois, s'engager dans une démarche ambitieuse d'accélération de l'emploi du bois construction et des matériaux biosourcés pour construire dès 2018 des réponses qui participent à ses engagements de la feuille de route pour la Transition Énergétique.

Il s'agira, d'une part, de travailler avec les professionnels de l'acte de construire (aménageurs, promoteurs, bailleurs, concepteurs et bureaux d'études) et les communes pour partager une culture commune de la construction bois et ainsi inciter au développement de ce procédé constructif dans les projets, publics et privés, du territoire.

Il s'agira, d'autre part, dans un objectif d'exemplarité, de prescrire une part minimale, restant à définir partenarialement pour croiser ambition et faisabilité, de constructions bois dans toutes les nouvelles opérations publiques d'aménagement.

Un cahier des charges de référence sur différents niveaux de l'emploi du bois sera co-construit dès 2018 avec Atlanbois puis mis en œuvre comme socle de cette accélération dans la conception et la réalisation des immeubles pour toutes les opérations publiques. Enfin, Nantes Métropole réfléchit à engager fin 2018-début 2019, en partenariat avec les communes et les aménageurs de son territoire, une consultation sous forme d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour faire émerger plusieurs projets innovants d'expérimentation de l'emploi du bois-structure et des matériaux biosourcés couplé aux ambitions de transition écologique.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: OPH Saumur Habitat

NOM, PRÉNOM, TITRE: Philippe Plat Directeur Général

DATE: 18/5/18

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

Saumur Habitat a livré depuis 2006 de nombreux programmes neufs de logements individuels et collectifs comprenant structures bois, bardage bois, menuiseries bois. Cela représente plus de 200 logements à ce jour soit plus de la moitié de la production. Pour les programmes de restructuration sur des bâtiments à caractère patrimonial, l'utilisation de menuiseries extérieures bois se généralise. Les qualités techniques et architecturales de l'ensemble des projets bois Saumur Habitat ont été reconnues comme en attestent les nombreuses publications et les opérations primées.

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Saumur Habitat continuera à contribuer à la promotion du matériau bois par son utilisation dans ses opérations de construction et de réhabilitation. Sa contribution par la communication sur ses opérations bois lors de tables rondes, colloques et organisation de visites sera également poursuivie.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE : NANTES METROPOLE HABITAT

NOM, PRÉNOM, TITRE : Edouard MAISON, Monteur d'Opérations

DATE : 24/5/18

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 :

Fort de son expérience récente de construction en bois - plus de 4 opérations livrées et une en chantier, NMH continue de s'engager dans l'insertion de solutions constructives bois dans ses programmes. Confortés par l'accueil positif des locataires, convaincus des qualités du bois en phase chantier, nous nous intéressons à la souplesse de la construction bois associée aux autres matériaux pour permettre de dégager des solutions innovantes sur le rapport coût/surface/qualité d'usage et esthétique du bâtiment. Cela implique que le choix du bois dans la mixité doit se faire d'abord dans une logique de reproductibilité, presque de "saine banalisation" et de volonté d'être inscrit dans des contraintes de marché plutôt que dans une approche de démonstrateur prototype voire de prouesse technique.

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION :

- Poursuivre l'engagement de l'office à recourir au bois en tant que solution constructive permettant d'offrir une réponse technique et financière aux enjeux du logement social
- Continuer à participer aux échanges avec les acteurs de la construction bois : inter-pro, et entreprise
- Continuer à partager nos expériences avec les professionnels de la construction : institutionnels, aménageurs, et partenaires

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: GALEO

NOM, PRÉNOM, TITRE: Alain Raguideau, Président

DATE: 15/6/18

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

« Balcons en forêt » lauréat et Grand Prix du Jury du concours national PUCA ADIVBOIS immeubles grande hauteur à vivre en bois.  
Architectes : Atelier Pascal GONTIER / SATHY Architecture  
Partenariat : ADIVBOIS / École Supérieure du Bois / CSTB

Balcons en forêt est un ensemble de 45 logements, totalement atypique composé de deux immeubles de grande hauteur (de 5 et 9 étages) construits en structure bois et revêtus de façades en bois. Il est également doté d'un dispositif innovant de ventilation naturelle contrôlée qui se manifeste en toiture par de généreuses cheminées. Les habitants peuvent choisir le type et l'implantation des fenêtres, les types d'occultations et de protections solaires qu'ils souhaitent pour leur logement. Ils décident également la géométrie et l'implantation de leurs balcons et les accessoires dont ils sont équipés telles que garde-corps, bacs plantés ou armoires.

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE : Angers Loire Métropole

NOM, PRÉNOM, TITRE : Daniel Dimicoli - vice président Politique de l'habitat et urbanisme

DATE : 26/4/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 :

Angers Loire Métropole, un engagement historique dans le développement de la filière bois construction L'intérêt d'Angers Loire Métropole et son soutien au développement de la filière bois construction sont anciens et particulièrement significatifs depuis une vingtaine d'année. Ils ont une dimension emblématique dans une ville dont le patrimoine est riche de nombreuses maisons à colombages, dans le centre-ville comme dans le quartier historique de la Doutre.

Depuis 1999, Angers accueille le salon Maison bois, premier salon de ce type en France. De nombreux acteurs locaux se sont engagés dans le développement d'expérimentations dans la construction bois, y compris en logement collectif.

Ainsi, l'office public de l'habitat Angers Loire Habitat a mis en place en 2008 le programme « De Haut en Bois », afin de développer de nouvelles formes d'habitat, respectueuses de l'environnement et adaptées aux modes de vie actuels. Ce programme a débouché sur la construction de logements sociaux à ossature bois, répondant au label Très Haute Performance Énergétique (THPE), puis ayant évolué vers le bâtiment basse consommation.

Un premier prototype en modulaire a d'abord été présenté au salon Maison Bois de 2008, puis implanté près du Parc de la Garenne à Angers, avant d'être reproduit dans plusieurs communes de l'agglomération. Plus de 100 logements « De Haut en Bois » ont ainsi été construits dans l'agglomération à ce jour.

En 2015, Angers Loire Habitat a reçu le 1er prix national de la construction bois, dans la catégorie logements collectifs et/ou groupés pour sa résidence « Le Mail des Trois Rivières » dans le centre bourg d'Écouflant (14 logements collectifs sociaux et 1000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités).

En 2013, le centre de formation des Compagnons du devoir à Angers, et en 2016, le pôle culturel de Cantenay-Epinard, dans l'agglomération, ont également reçu un prix national de la construction bois, dans la catégorie bâtiments publics éducation et culture.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION :

En 2016, la ville d'Angers s'est portée candidate pour la construction d'un immeuble démonstrateur en bois de 10 niveaux, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national porté par ADIVBois et le PUCA.

Après un appel à projet ayant permis de sélectionner un maître d'ouvrage motivé par la question de la construction bois, le projet d'immeuble « les Bois d'Angers », mentionné dans le concours organisé par le PUCA, a été retenu. Le permis sera déposé courant 2018 pour un démarrage de chantier au premier semestre 2019.

En 2017, le règlement de l'appel à projet urbain innovant « Imagine Angers » invitait les candidats à l'innovation environnementale dans leur réponse architecturale, citant l'exemple de l'immeuble en bois démonstrateur. Plusieurs candidats ont de ce fait proposé tout ou partie de leur construction en ossature bois, et les négociations engagées actuellement avec les lauréats ont notamment pour objectifs d'augmenter la part des bâtiments à ossature bois dans les projets qui se réaliseront.

Un engagement à poursuivre la promotion et le soutien au développement de la filière bois construction sur tout le territoire.

Parce que l'innovation et l'environnement sont au cœur de son projet politique, parce que la qualité architecturale et celle du cadre de vie sont des axes forts de son projet de territoire, parce que les entreprises compétentes et innovantes sont présentes sur son territoire, Angers Loire Métropole s'engage à poursuivre son soutien actif à la promotion de la filière bois construction.

Cet engagement se traduit par deux types d'actions : Encourager le développement de la construction bois dans les opérations de constructions privées, que ce soit à l'occasion d'appels à projet, dans le cadre des projets immobiliers accueillis dans les opérations publiques d'aménagement, ou encore, dans le dialogue permanent avec la maîtrise d'ouvrage privée ; Renforcer la part de la construction à ossature bois dans la commande publique, en identifiant en amont les programmes qui s'y prêtent et peuvent avoir un effet démonstrateur.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Qualibat

NOM, PRÉNOM, TITRE: Eric Jost - Directeur général

DATE: 9/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

Il est essentiel de rappeler que notre association accréditée par le COFRAC permet d'identifier un niveau de qualité au niveau National et de prouver la montée en compétence de la filière construction ou rénovation grâce à l'obtention d'un certificat de qualification QUALIBAT. Pour rappel, QUALIBAT, organisme indépendant de qualification des entreprises du bâtiment a cherché à identifier les compétences des entreprises dans l'utilisation du Bois dès 1980. En complément de l'enquête Nationale de la Construction bois de 2016, il apparaît que l'activité des entreprises qualifiées QUALIBAT présentes sur le marché de la construction bois soit importante à étudier en Pays de la Loire. Il existe par conséquent à ce jour une vraie dynamique régionale en construction et en rénovation. Nous souhaitons naturellement partager notre connaissance des entreprises et artisans qualifiés : charpentiers, menuisiers, constructeurs ou monteurs Ossature bois, agenceurs (...). Il faut rappeler que les futurs enjeux de la construction intégreront des exigences qui permettront de valoriser pleinement la filière bois au niveau régional et national : stratégie bas carbone, expérimentation du label E+ C-...

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Par conséquent, de par sa connaissance des acteurs de la construction depuis 1949, QUALIBAT s'engage en tant que signataire de l'Alliance Bois Construction Rénovation en Pays de la Loire à soutenir l'association interprofessionnelle ATLANBOIS et l'ensemble du secteur de la filière bois dans sa démarche de structuration de la filière en région. Pour cet événement régional, notre association souhaite contribuer pleinement au développement de la filière bois en répondant notamment aux enjeux qualités des professionnels de la construction et rénovation de la filière bois en région Pays de la Loire. La contribution de QUALIBAT à l'Alliance Bois Construction Rénovation est ainsi de poursuivre l'adaptation des qualifications « BOIS » afin de suivre les évolutions des métiers et des ouvrages. Il serait par ailleurs intéressant que des contributeurs puissent participer aux travaux d'évolution des définitions des qualifications voire que certains puissent rejoindre la commission nationale d'examen qui traite de ces qualifications.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: **Samoa**

NOM, PRÉNOM, TITRE: **Monsieur Alain BERTRAND, Secrétaire général**

DATE: **17/5/18**

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

Accueil et accompagnement sur l'île de Nantes de projets réalisés ou à venir intégrant le bois comme matériaux.

### Constructions :

Bâtiment B Atlanbois (Barré - Lambot) ; Canopée (Youssef Tohmé et THE Architectes) ; le Colibri (Guédon - o2bo) ; ; Les Nouveaux Mondes 1 (Maxime Schmitt) ; Ecole Aimé Césaire (Mader - Mabire & Reich) ; Ecole Louise Michel (Ville de Nantes) ; Ilot des Iles (Garo-Boixel) ; Résidence Adoma (KOZ Architectes)

### Réhabilitations :

Karting (Axe303) ; Solilab (Lebot - Theilmann) ; MC2 (Magnum) ; Ateliers des Machines de l'île (Construire - Concordet -Theilmann)

### Espaces publics et mobilier :

Square Jacques de Bollardière (MAP paysagistes) ; Ponton, assise, terrasse, banc des Berges nord de l'île de Nantes (BASE) ; banc poutre, arceau vélo ...

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

La SAMOA, dans la continuité de ses démarches durables pour le projet de l'île de Nantes, se dote d'un « Manifeste durable » qui exprime ses ambitions et définit de grandes orientations. Décliné en actions ou expérimentations les plus pertinentes pour l'île de Nantes, le « Manifeste Durable » servira tantôt de grille de lecture, tantôt de guide afin de permettre au plus grand nombre de projet sur l'île de contribuer à l'ambition d'ensemble.

Ainsi au travers d'un de ces axes forts : « l'île Résiliente », la SAMOA encouragera les projets à maximiser le réemploi et la réduction de l'impact carbone par la participation au développement d'une filière durable pour le bois d'œuvre et par la réduction de l'impact carbone lié aux systèmes constructifs et aux matériaux.

Ces ambitions seront donc mises en place par le déploiement dans les consultations d'actions ou d'outils possibles pour les opérations : Système constructif en bois (Murs à ossature bois, poteau poutre bois, CLT), Approvisionnement local et circuit court du bois (Bois issues de forêts locales gérées durablement), Utilisation du bois dans l'aménagement intérieur et/ou extérieur (Halls en bois, mobilier en bois, ateliers de co-conception des espaces communs), Utilisation massive du bois, de matériaux ou de modes constructifs bas carbone

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Communauté de communes du Pays de Pouzauges

NOM, PRÉNOM, TITRE: Antoine HERITEAU, Vice-Président en charge de l'environnement

DATE: 23/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges s'est engagée depuis 2003 dans une démarche environnementale avancée, dans laquelle la ressource bois est centrale. Cette démarche s'approfondit d'années en années, avec aujourd'hui la volonté de diversifier ses champs d'actions afin d'intégrer la démarche de Transition Energétique et Sociétale.

- La communauté de communes du Pays de Pouzauges s'est engagée à utiliser en priorité le bois de son territoire bocager depuis le début des années 2000. L'utilisation principale a donc été dans un premier temps en bois déchiqueté ce qui a permis de développer trois chaufferies collectives sur le territoire. Parallèlement, les communes ont commencé à utiliser du châtaignier pour leurs aménagements extérieurs (mobilier, clôtures, ...). L'utilisation du bois, par les communes et la communauté de communes, dans la construction et la rénovation n'est restée qu'anecdotique à ce jour.

- En 2016, la communauté de communes a souhaité concrétiser sa volonté politique de valoriser durablement sa ressource en bois local en mettant en place un plan d'actions validé sous la forme d'une charte forestière de territoire. Cette charte a été adoptée en conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 et signée par 15 acteurs le 3 mars 2017. Une chargée de mission a été recrutée pour mettre en place ce plan d'actions.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

A travers la Charte Forestière de Territoire, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, et les communes la constituant, s'engagent :

- à utiliser le bois dans la construction et la rénovation dès que possible ;
- à communiquer sur ce sujet via le bulletin intercommunal, des articles dans les journaux, des visites de bâtiments, ... ;
- A inscrire la construction et la rénovation bois en tant qu'outil de son Plan Climat Air Energie Territorial ;
- à accompagner la filière bois locale, en encourageant une gestion durable en parallèle d'une diversification, d'un développement de nouveaux débouchés, et de l'initiation de l'utilisation du bois dès que possible ;
- A sensibiliser la population sur les nombreux avantages de la construction bois ;
- A effectuer un bilan annuel de l'utilisation du bois dans la construction / la rénovation sur son territoire et à le mettre à disposition de l'Alliance bois afin de participer au bilan annuel régional ;
- A soutenir le développement de la contractualisation amont-aval de la filière bois sur son territoire.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: ASSOCIATION SYNERGIES

NOM, PRÉNOM, TITRE: DUBREIL ARNAUD, Animateur Energie

DATE: 15/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

---

L'association Synergies a contribué à l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation au travers de l'action Espace Info Energie auprès des particuliers depuis 2004 : Service Indépendant, reconnu d'utilité public cofinancé par l'ADEME, la Région Pays de Loire, le département de la Mayenne et les collectivités locales. Nous conseillons sur les caractéristiques techniques en outre sur l'isolation à base de fibre de bois, l'ossature bois performante et le bardage. De plus, l'utilisation du chauffage au bois performant fait partie de nos conseils : bois buche, granulé, bois déchiqueté.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

---

L'association Synergies poursuit l'action Espace Info Energie auprès des particuliers. A ce jour 2 conseillers Espace Info Energie, un numéro unique en Mayenne et 10 lieux de permanences permettent d'être au plus proche de la population. Nous conseillons plus de 1000 personnes par an sur leur habitat.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: ANGERS LOIRE HABITAT  
NOM, PRÉNOM, TITRE: MORISSEAU JEAN-MICHEL  
DATE: 7/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

---

ALh construit depuis de nombreuses années des logements en bois. Les opérations De Haut en bois sont régulièrement visitées et elles se sont développées sur l'ensemble de l'agglomération angevine avec plus de 100 logements livrés.

Nous avons également été lauréat du prix national de la construction bois en 2014 pour l'habitat collectif et groupé.

Les projets "bois" ont régulièrement été le terreau de projets innovants sur le plan environnemental à ALh :

- L'Espéria 1ère opération d'habitation collectif labellisée en France
- Hélios parmi les 7 premières opérations labellisées E+C-

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

---

- Continuer de réaliser des projets bois ou d'utiliser le bois

- Continuer de participer et intervenir à des conférences

Il est important que les maîtres d'ouvrage et la filière bois échangent régulièrement pour faire monter en compétences l'ensemble des acteurs (éviter les contre-exemples et mauvaises expériences).

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE : SAEM LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT

NOM, PRÉNOM, TITRE : Labussière, Marianne, Chargée d'opérations

DATE : 15 mai 2018

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 :

Aménageur de la métropole nantaise, LOD promeut depuis plusieurs décennies l'usage du bois dans la réalisation des espaces publics qui lui sont confiés.

La plus-value du bois en matière de performance énergétique a permis à plusieurs projets de construction de trouver leur place au sein des opérations d'aménagement de la SEM, qui sensibilise par ce biais ses donneurs d'ordre sur les possibilités qu'offre ce matériau.

Une étape décisive dans la promotion du matériau a été franchie en 2016, lorsqu'un foncier LOD a été proposé comme site d'accueil à un bâtiment grande hauteur en bois, dans le cadre du concours national PUCA-AdivBois de 2017. Deux des projets proposés sur l'opération Bagatelle à Saint-Herblain, figurent parmi les lauréats "grand prix" du concours.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION :

L'îlot I de l'opération Bagatelle à Saint-Herblain, accueillera le projet de bâtiment grande hauteur en R+9 "Balcons en Forêt", développé par le promoteur Galéo et les agences d'architecture Gontier-Sathy.

Le programme développera 46 logements du T2 au T5, pour une livraison escomptée au 2e semestre 2020.

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: **NEOSYLVA**

NOM, PRÉNOM, TITRE: **CORNET, Jean-Guénolé, Président**

DATE: **8 mai 2018**

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

La société Néosylva venant d'être créée, pas encore de contribution

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Proposer un modèle d'investissement forestier innovant permettant le renouvellement de la ressource en bois d'oeuvre en région Pays de la Loire et Bretagne et ainsi l'approvisionnement

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Ecole Supérieure du Bois

NOM, PRÉNOM, TITRE: Arnaud GODEVIN, Directeur

DATE: 9/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

En 2000, l'ESB a mis en place son parcours de formation sur les métiers de la construction. En 2005, l'ESB mettait en place la section de BTS SCBH en apprentissage. En 2007, c'est la licence professionnelle "Construction Bois" qui était mise en place. A ce jour, nous observons que 50 % des jeunes diplômés de l'ESB ont leur premier emploi dans le secteur de la construction. Parallèlement, l'ESB a recruté des enseignants et enseignants chercheurs pour animer ces formations et mener des programmes de recherche. Enfin, en 2012, l'ESB et Atlanbois ont mis en place BOIS HD, Centre d'ingénierie de l'ESB pour aider les entreprises qui souhaitent utiliser du bois dans la construction des bâtiments performants.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Pour favoriser l'utilisation du bois dans la rénovation, l'ESB va investir dans les outils de dernière génération : scanner 3D, salle BIM, machine de taille... Sur le plan de la formation, les programmes vont évoluer pour tenir compte des avancées techniques mais aussi organisationnelles (lean). De son côté, BOIS HD va poursuivre ses investissements, notamment dans le domaine de l'acoustique des bâtiments bois (en partenariat avec le LAUM - Le Mans). Une chaire d'entreprise sur le thème du bois et de la qualité du cadre bâti est en cours de montage.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

NOM, PRÉNOM, TITRE: Jean-Marc BESNIER, Directeur Général Délégué

DATE: 7/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 :

Le groupe Laval Mayenne Aménagements promeut le bois dans ses opérations de construction et d'aménagement. D'une part, la SEM LMA a réalisé plusieurs programmes immobiliers dont l'architecture valorise l'usage du bois, tant en structure (pôle emploi Ferrié et Saint-Nicolas, usine FHA) qu'en bardage (hôtel d'entreprises innovantes La Licorne). D'autre part, la SPL LMA, en partenariat avec Atlanbois, a mis en place des actions de sensibilisation et de valorisation du bois à destination des promoteurs et des partenaires locaux qui s'est traduit par la signature d'une charte partenariale mettant en avant ce matériau durable. La SPL est par ailleurs engagée dans une démarche de labellisation "eco-quartier" pour la ZAC Ferrié à Laval.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION :

Le groupe LMA souhaite continuer à favoriser la construction de bâtiments sobres et efficaces en énergie, en émissions de gaz à effet de serre et en consommation de ressources.

Ainsi, la SPL LMA préconise actuellement l'utilisation du bois dans une consultation de promoteurs visant à réaliser un programme de 30 logements labellisé E+/C- ou BBCA. Elle impose une part importante de bois dans la charpente et le clos couvert mais aussi dans les aménagements intérieurs.

Le groupe LMA souhaite associer la filière bois locale pour contribuer au développement et au rayonnement du territoire lavallois et mayennais.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Novabuild

NOM, PRÉNOM, TITRE: Legrand Pierre-Yves, Directeur

DATE: 3/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

Le Pôle génie civil s'est orienté depuis son origine en 2003 vers le soutien au développement de l'écoconstruction en Pays de la Loire. Devenu Novabuild en 2012 avec pour slogan « L'écoconstruction est notre avenir », nous avons fait le choix d'accompagner l'ensemble des acteurs de la construction en Pays de la Loire, vers la réalisation d'ouvrages performants du point de vue énergétique et environnemental. Ces démarches ont contribué à faire entrer les solutions bois comme alternatives pleines et entières dans le marché global de la construction.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

- Nous sommes convaincus que la performance environnementale des bâtiments deviendra une pratique courante par la multiplication d'engagements volontaires de la part des acteurs vers des ouvrages moins lourds en termes de bilan carbone et moins consommateurs d'énergie. Nous pensons que nos actions visant à accroître l'engagement volontaire vers la construction durable donne toute sa place au bois. Ces actions d'analyse de cycle de vie, ont de plus pour effet d'amener chaque acteur à apporter la preuve des bénéfices de ses choix, des matériaux qu'il retient, sur le poids carbone. Ce type de démarche assez contraignante, aura à terme comme résultat d'amener les acteurs, notamment ceux de la filière bois, à maîtriser les outils qui leur permettront non seulement de se mesurer aux autres, mais aussi d'apporter la preuve des avantages du bois dans tel ou tel projet.

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)



# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: Com. de Communes du Pays de Château-Gontier

NOM, PRÉNOM, TITRE:

HENRY, Philippe, Président de la Communauté de Communes

DATE: 31/5/18

## VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

« L'indifférence à l'égard de la nature s'apparente à un crime contre l'humanité »  
Allain Bougrain-Dubourg .

La C.C.P.C.G. a intégré, depuis de nombreuses années, une démarche environnementale où la filière bois tient une place prépondérante. Dans cet esprit, pour chaque nouveau projet, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'utiliser la ressource bois. Depuis 2006, le complexe sportif est chauffé par une chaudière alimentée en bois recyclé et bocagé, et le matériau bois prend sa place au cœur des projets de construction et de rénovation.

## VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Récemment, la réalisation du nouveau Bâtiment d'accueil du Refuge de l'Arche, est une parfaite illustration de l'utilisation multiple du bois.

La C.C.P.C.G., en accord avec le Refuge de l'Arche, a voulu que son nouveau bâtiment d'accueil soit conforme à l'esprit du site. Un refuge pour animaux se doit d'être un exemple de préservation de la nature.

Pour sa réalisation, quoi de plus normal alors que de privilégier le matériau bois, qui, outre son aspect chaleureux et ses propriétés de confort, permet de construire en utilisant une ressource renouvelable.

C'est pourquoi nous avons sélectionné le projet proposé par le cabinet d'architectes TICA qui déclinait l'utilisation de ce matériau aussi bien dans les parements visibles que dans les éléments structurels.

Qu'il soit massif ou dérivé, brut, peint ou lasuré, qu'il soit douglas, pin ou châtaigner, on retrouve le bois dans l'ossature de certains voiles, dans la charpente, mais aussi sur les façades sous forme de bardage à claire-voie, les coursives, les menuiseries, les panneaux acoustiques, les parements de plafond, le mobilier et les éléments scénographiques

Ce bâtiment, en tant que premier site visité de la Mayenne, fait désormais notre fierté, car, outre cette réussite esthétique et fonctionnelle, nous sommes heureux de communiquer sur son caractère écologique qui se traduit au travers des choix techniques, et particulièrement de l'omniprésence du bois.

Ce bâtiment à visée pédagogique se doit d'être un témoignage pour les générations futures : construire l'avenir, c'est avant tout préserver notre planète.

# CONTRIBUTION DES ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE: **ALEC**

NOM, PRÉNOM, TITRE: **Julie GRELET, Directrice**

DATE: **31/5/18**

VOTRE CONTRIBUTION À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION  
ET LA RÉNOVATION DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000:

VOTRE CONTRIBUTION À L'ALLIANCE BOIS CONSTRUCTION RÉNOVATION:

Notre rôle de mission de service public nous donne un devoir d'objectivité face aux matériaux de rénovation.

C'est dans ce cadre que la fibre de bois en tant que matériaux biosourcés a toute sa place dans l'information que nous donnons. Nous connaissons aussi la durabilité du bois et son inertie vis à vis des COV dans son utilisation pour les menuiseries

De manière générale la capacité de stockage en CO2 du bois fait qu'il est cohérent pour répondre aux objectifs Plan Climat.

L'Alec en tant qu'outil des collectivités ne peut que soutenir l'Alliance bois en toute bienveillance mais garde son objectivité face à l'ensemble des matériaux du bâtiment.

A renvoyer par mail à l'adresse : [Imenard@atlanbois.com](mailto:Imenard@atlanbois.com)









**Comité Stratégique  
de Filière Bois**

**« Le Bois pour le Climat »**

**Alliance Nationale  
Bois Construction Rénovation**

Stratégie bas carbone et développement de la Filière Bois  
Construction & Rénovation pour la transition énergétique  
et pour la croissance verte.



## Préambule

**La filière forêt-bois est un pilier de la croissance verte française. Elle permet d'éviter et de compenser l'équivalent d'environ 20% des émissions françaises de CO2 grâce au stockage de carbone en forêt et dans les produits bois, et à la substitution de bois à des énergies fossiles et à des matériaux plus énergivores. Cette filière est au cœur d'enjeux majeurs qui concernent l'ensemble de la société et joue un rôle essentiel dans la transition climatique, écologique, et énergétique.**

Fondée sur une ressource forestière renouvelable et gérée durablement (28% du territoire national), la filière bois a également été désignée en 2013 14<sup>ème</sup> filière d'avenir pour la compétitivité de l'industrie française. Dotée d'un comité stratégique de filière Bois (CSF Bois), un contrat de filière signé en décembre 2014 engage, sur le constat partagé d'une rupture de la chaîne de valeur entre l'amont et l'aval, une stratégie globale publique et interprofessionnelle recherchant le développement de la filière à partir des marchés porteurs d'avenir, notamment celui de la construction en valorisant la ressource française.

L'objectif commun est que la filière forêt-bois participe pleinement à la réduction des gaz à effet de serre, conformément aux engagements pris par l'union européenne et la France, à l'occasion de la COP 21.

L'optimisation des effets carbone que sont la séquestration de carbone dans les écosystèmes forestiers et dans les produits bois, et la substitution du carbone assurée par le bois issu de forêts gérées durablement et par l'usage des produits transformés du bois est ainsi un objectif confirmé des politiques publiques; et un moyen également de tendre vers une économie plus circulaire et plus durable.

Les performances environnementales du bois pour une économie bas carbone prennent tout leur sens en renforçant le couplage entre le fonctionnement des écosystèmes forestiers et la transformation du bois, les usages et le devenir de leurs différents produits.

Compte tenu des performances carbone du bois matériau, de ses caractéristiques énergétiques et environnementales, et de son potentiel de valorisation de la ressource nationale, le développement du bois dans ses usages les plus vertueux pour l'environnement dans la construction et la rénovation des bâtiments (*rénovation énergétique, extensions, surélévations, aménagements intérieurs et extérieurs*) est un axe affirmé des politiques publiques, et un moyen pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone. L'Alliance Bois Construction Rénovation Environnement nationale a pour ambition de constituer un cadre pour cette action publique.

## 1. L'ambition de l'Alliance nationale

Le bâtiment à la fois sobre et efficace en énergie, en émissions de gaz à effet de serre et en consommation de ressources lors de sa construction et de son usage, est au cœur de la stratégie du gouvernement pour la transition énergétique et bas carbone. Le contrat stratégique de filière bois prévoit le développement d'une offre française de produits adaptée à ces nouveaux besoins constructifs.

L'Alliance est une initiative **volontaire multi-partenariale** s'adressant à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics, privés, et bailleurs sociaux, aux maîtres d'œuvre, à l'Etat et ses opérateurs, aux collectivités territoriales, aux professions et prescripteurs du bâtiment, et aux acteurs de la filière forêt-bois.

Dans ce contexte, l'Alliance a pour objectifs et ambitions :

- d'offrir un cadre commun de promotion de l'action publique et privée en faveur du bois dans la construction et la rénovation des bâtiments;
- de diffuser et faire connaître les avantages qui s'attachent à l'usage du matériau bois dans la construction: économie d'eau et d'énergie, rapidité de réalisation des chantiers, nuisances limitées pour l'occupant et les riverains; intégration facilitée dans une approche de préfabrication, compromis «légèreté/robustesse», émissions de CO2 évitées, qualité architecturale renouvelée, confort de vie et qualité des ambiances intérieures
- d'inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager dans l'acte de construire avec du bois, afin d'augmenter la part de ce matériau renouvelable, notamment dans les constructions publiques;
- de promouvoir l'utilisation des produits bois et dynamiser la filière bois construction comme le prévoit le CSF ;
- d'associer l'ensemble des acteurs de la chaîne professionnelle au développement de savoir-faire qui répondent aux objectifs ci-dessus,
- de contribuer ainsi au développement de l'usage des matériaux renouvelables et d'une économie circulaire et d'une ville plus durable;
- de s'appuyer sur les synergies entre acteurs au niveau national, régional et local ;
- de répondre aux attentes de créativité, de qualité, de confort, de santé et bien-être des consommateurs pour leur habitat.

Des chartes « bois construction environnement » ont été établies dans plusieurs régions de France. Les plans d'action de ces chartes engagent les signataires à développer la construction bois. L'Alliance trouve son inspiration dans ces initiatives régionales et invite à les fédérer, au regard des enjeux et objectifs réaffirmés des politiques publiques de transition, à toutes échelles régionales et de territoire pertinentes – L'Alliance nationale en constituant le socle de référence.

Les objectifs pour cette initiative s'adressent à tous types de bâtiments publics et privés, logements ou équipements, tels que les établissements scolaires, universitaires et centres de formation d'apprentis, les centres sportifs, les salles polyvalentes, etc. en contexte urbain et rural.

## 2. Déclinaison des engagements des signataires

### 2.1. Engagement commun à tous les signataires

Les signataires œuvrent en commun au déploiement de l'Alliance sur le territoire et à l'amélioration de la visibilité de la construction et de la rénovation bois.

Les partenaires de L'Alliance s'engagent à communiquer largement sur le bois, de manière concertée en valorisant les notions d'économie circulaire, de matériaux renouvelables, de confort de vie et d'habitat durable.

### 2.2. L'Etat

Invite les signataires de l'Alliance, dans le prolongement de ses engagements du Contrat de Filière:

- à se fédérer autour de cette initiative en instaurant un bilan annuel des actions,
- à soutenir les solutions bois en tant qu'outils permettant d'atteindre ses objectifs nationaux de transition bas-carbone et de performance environnementale du bâtiment;
- propose au GIE du réseau des CERC (Cellules Economiques Régionales de la Construction) une action concertée, à décliner au niveau régional sur le recueil des données de la construction bois et sur sa place dans la construction;

### 2.3. Les conseils Régionaux, les collectivités et les aménageurs

S'engagent à s'inscrire dans la dynamique du label « Bâtiments à énergie positive et Réduction carbone » qui anticipe la future réglementation environnementale du Bâtiment Neuf) et en utilisant les outils - Indicateurs GES - Analyse de cycle de vie (ACV) ;

S'engagent à favoriser les occasions de rapprochement entre acteurs de la construction de leur territoire, commissions régionales de la forêt et du bois, et interprofessions régionales, pour une meilleure connaissance mutuelle et compréhension des enjeux et objectifs poursuivis par l'Alliance.

Régions de France s'engage à inciter ses membres à adhérer à l'Alliance.

### 2.4. La filière bois

- S'engage à augmenter la valeur ajoutée des solutions bois et l'adaptation de l'offre française au marché (qualité/quantité/prix) en développant et en favorisant l'innovation dans les solutions constructives et les processus de production, l'intégration de la mixité des matériaux (bois, métal, béton), l'appropriation du BIM (maquette numérique du bâtiment) par les acteurs.
- L'utilisation de la ressource française restera un objectif majeur, favorisée par le développement de la contractualisation amont-aval;
- S'engage à poursuivre les efforts de financement des essais et de la normalisation de produits et solutions constructives,

- Organise une veille plus partagée sur les besoins des maîtres d'ouvrage et aménageurs;
- Travaille au recueil des données des CERC volontaires en lien avec le GIE des CERC, avec l'enquête biannuelle de l'Enquête nationale de la construction bois, ainsi que la VEM (Veille économique mutualisée), dans l'objectif d'unifier et de consolider les sources de données;
- S'engage à cofinancer une étude prospective sur la demande de matériau bois dans la construction à horizon 2020 – 2030.

Les acteurs et prescripteurs du bâtiment (Habitat social, promotion publique et privée, architectes, écoles d'architecture et centres de formation professionnelle, bureaux d'étude et de contrôle, instituts techniques), s'engagent à promouvoir, approfondir et diffuser les solutions bois auprès des donneurs d'ordre et clients potentiels et du grand public, dans leur activité et via des rencontres techniques, colloques et études permettant de documenter les performances des solutions bois.

### **3. Mise en œuvre de l'accord**

Les signataires fondateurs de l'Alliance accueilleront de nouveaux signataires opérationnels, ratifiant eux aussi l'Alliance et ayant la même volonté affirmée d'augmenter la part de bois dans les constructions et rénovations.

Un objectif de la démarche Alliance est notamment que l'intégralité des 13 Conseils Régionaux couvrant le territoire français puisse s'inscrire comme membre signataire de l'Alliance dans le délai de deux années suivant son le lancement.

Les associations interprofessionnelles régionales de la filière forêt-bois de France Bois Régions, et les organisations professionnelles signataires du contrat stratégique de filière bois, assureront une animation de l'Alliance en coordination avec les parties-prenantes nationales, régionales et locales.

L'Alliance a une durée de vie de 10 ans, au-delà desquels ses objectifs et ambitions seront actualisés. Dans cette durée, seront consolidés au moins deux bilans intermédiaires d'étape de la démarche, qualitatifs et quantitatifs.

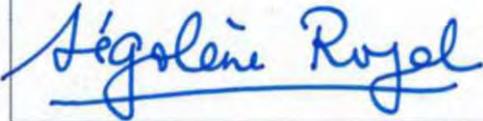
#### 4. Liste des signataires

##### LES SIGNATAIRES FONDATEURS DE L'ALLIANCE

###### L'ETAT

**Ségolène ROYAL - Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer**

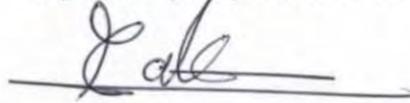
Paris, le



###### REGIONS DE FRANCE

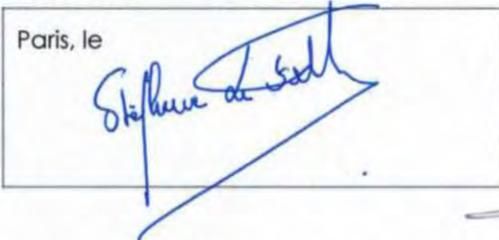
**Philippe RICHERT - Président des Régions de France**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017.  
Représenté par Sylvain MATHIEU



**Stéphane LE FOLL - Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt**

Paris, le



###### CSF BOIS

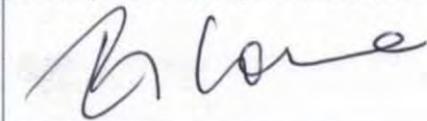
**Luc CHARMASSON, Vice-Président du CSF BOIS**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



**Emmanuelle COSSE - Ministre du Logement et de l'Habitat Durable**

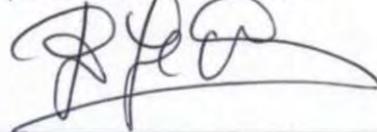
Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



###### L'ADEME

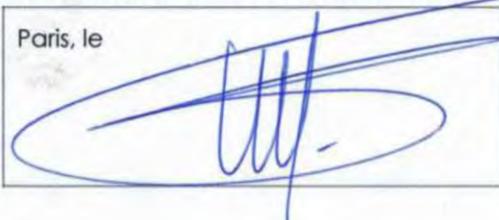
**Bruno LECHEVIN - Président de l'ADEME**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



**Christophe SIRUGUE - Secrétaire d'État chargé de l'Industrie auprès du Ministre de l'Economie et des finances**

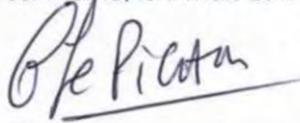
Paris, le



**LES ORGANISATIONS**  
**INTERPROFESSIONNELLES**  
**DE FILIERE BOIS**

**Cyril LE PICARD – Président de France  
Bois Forêt (FBF)**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



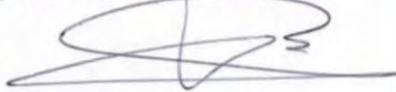
**Dominique WEBER - Président de  
France Bois Industries Entreprises (FBIE)**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



**Christian PIQUET - Représentant de  
France Bois Régions (FBR)**

Champs-sur-Marne, le 9 mars 2017



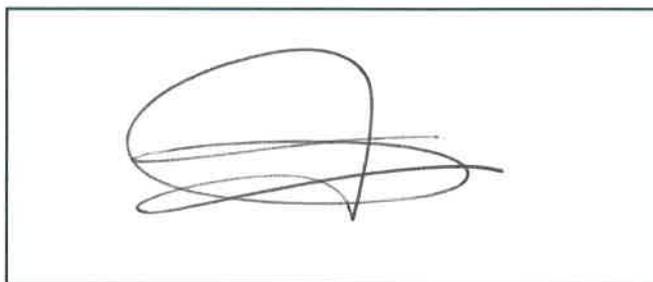


**Atlanbois**  
le bois à sa source

SIGNATAIRE OPÉRATIONNEL DE L'ALLIANCE  
«LE BOIS POUR LE CLIMAT»

Christelle MORANÇAIS, Présidente de la Région Pays de la Loire

Le 31 Mai, à Nantes



**ALLIANCE BOIS**  
**CONSTRUCTION**  
**RÉNOVATION**  
LE BOIS POUR LE CLIMAT

## LES SIGNATAIRES OPERATIONNELS

### LES REGIONS DE FRANCE

**Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Région BRETAGNE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**François BONNEAU, Président de la Région CENTRE-VAL DE LOIRE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Jean-Guy TALAMONI, Président de l'assemblée de la Région CORSE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Philippe RICHERT, Président de la Région GRAND EST**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Xavier BERTRAND, Président de la Région HAUTS-DE-FRANCE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Valérie PECRESSE, Présidente de la Région ILE-DE-FRANCE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Hervé MORIN, Président de la Région NORMANDIE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Alain ROUSSET, Président de la Région NOUVELLE-AQUITAINE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Carole DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Bruno RETAILLEAU, Président de la Région PAYS DE LA LOIRE**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Christian ESTROSI, Président de la Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



## 4. Annexes

Sont annexés à l'Alliance, des fiches « outils » permettant aux acteurs d'identifier les éléments de contexte, d'argumentation, d'évolution des textes... qui concourent à l'objectif de l'Alliance.

1. Avantages et performance du matériau bois
2. Mesures législatives et réglementaires
3. Performance énergétique des bâtiments neufs
4. Le Comité Stratégique de filière bois
5. Les Plans Bois 1,2 e3 pilotés par la DHUP
6. Le programme ARBRE : bois et rénovation des bâtiments
7. Etude prospective sur les évolutions de la demande de matériau bois dans la construction et la rénovation des bâtiments
8. Point d'étape du plan industries de bois sur les immeubles de grande hauteur en bois
9. Construction bois et ville durable

## **ANNEXE 1 – LES AVANTAGES DU MATERIAU BOIS**

***Construire, rénover, agrandir un bâtiment avec le bois constitue un acte écologiquement responsable, qui répond à une argumentation éprouvée dont les principaux éléments sont ici synthétisés. L'Alliance est destinée à capitaliser sur ces plus-values environnementales et économiques du matériau bois.***

### **Argumentation**

**Le bois est un matériau renouvelable, non épuisable, issu d'une ressource naturelle gérée de façon soutenable.**

La très grande majorité des bois utilisés en France en construction proviennent de forêts françaises et européennes (plus de 90%). Il s'agit là d'une ressource abondante et disponible puisque les récoltes de bois sont inférieures aux accroissements biologiques annuels :

- Concernant la forêt française, le taux de prélèvement est actuellement de 50% sur plus de 100 millions de m<sup>3</sup> d'accroissement annuel;
- Sur la forêt européenne, les prélèvements de bois représentent environ 63% de l'accroissement annuel (489 millions de m<sup>3</sup>/an, sur plus de 779 millions de m<sup>3</sup>/an).

Le stock de bois dans la forêt française est donc en croissance depuis plusieurs décennies. Le bois en construction est un matériau renouvelable, issu d'une ressource gérée durablement dans le cadre des dispositions du code forestier, et bénéficiant de schémas de certification de gestion durable (PEFC 5 Mha environ, FSC 20.000 ha environ). En Europe existent aussi des réglementations sur la gestion forestière durable et les schémas de certification de gestion durable des forêts couvrent des surfaces importantes (PEFC: 84 millions d'ha FSC: 24% des forêts de production à fin 2014).

**Le bois en construction: stockage du carbone et substitution sont deux atouts majeurs pour la lutte contre le changement climatique:**

Le bois présente deux atouts en matière de lutte contre le changement climatique :

- La séquestration et le stockage du carbone: le bois contient du carbone capté dans l'atmosphère par la photosynthèse et séquestré lors de la croissance de l'arbre, carbone qui reste stocké dans le matériau pour toute la durée de vie du produit bois; selon les produits (charpente ou menuiserie), ces durées de vie peuvent aller de quelques décennies à un siècle; de telles durées de stockage du carbone dans le matériau bois en œuvre sont significatives au regard de la lutte contre le changement climatique. Le carbone ainsi stocké dans le bois n'est pas présent dans l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub> pendant cette longue période et ne participe donc pas au réchauffement climatique. Conformément aux lignes directrices du GIEC, les augmentations de stock de bois dans la construction peuvent ainsi être comptabilisées comme puits de carbone.
- La substitution: cet effet se produit lorsque les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au cycle de vie des produits bois sont inférieures à celles des produits fabriqués en autres matériaux, auxquels ils peuvent se substituer: l'économie d'émissions de GES générée par la substitution est appelée effet de substitution. Selon une étude de 2016, Climwood2030<sup>1</sup>, réalisée au niveau européen «l'utilisation matériau des produits bois entraîne une baisse des émissions de GES fossile sur l'ensemble du cycle de vie par comparaison à des produits alternatifs fonctionnellement équivalents de l'ordre de 1,5 à 3,5 t CO<sub>2</sub> par tonne de produits bois». Nota: Il s'agit là de valeurs moyennes européennes, les scénarios nationaux correspondant aux parts de marché des différents matériaux auxquels le bois peut se substituer, le mix énergétique et les scénarios de fin de vie des produits, peuvent faire varier significativement ces valeurs.

---

<sup>1</sup> S. Rüter, S. F. Werner, N. Forsell, C. Prins, E. Vial, and A.L. Levet. 2016. "ClimWood2030, Climate Benefits of Material Substitution by Forest Biomass and Harvested Wood Products : Perspective 2030." Braunschweig : Johann Heinrich von Thünen-Institut.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

En France aujourd'hui, d'après les Indicateurs de gestion durable de la forêt en 2015, l'effet de stockage dans les produits bois est évalué à 2,5 MtéqCO<sub>2</sub>/an alors que 34 MtéqCO<sub>2</sub>/an sont évitées par substitution matériau et énergie, et 96 MtéqCO<sub>2</sub>/an sont séquestrées dans la biomasse des forêts et des sols forestiers.

La Stratégie nationale Bas carbone adoptée en 2015 prévoit d'augmenter les prélèvements de bois au regard de la potentialité forestière existante, dans le respect de la gestion durable, afin d'augmenter le stockage du carbone dans les matériaux bois en œuvre et de renforcer les effets de substitution dans tous les secteurs de l'économie.

### **Le cycle de vie des produits bois et l'économie circulaire**

La filière bois est organisée en un système fortement orienté vers la logique d'économie circulaire. Dès la première transformation, les produits connexes de sciage sont totalement valorisés et trouvent des utilisations majeures à la fois en tant que matière première de fabrication de la pâte à papier et des panneaux de particules. Une part importante est également utilisée en tant que combustible, soit directement (écorces), soit après simple préparation en plaquettes, soit en tant que granulés (sciures).

Le recyclage et la valorisation énergétique internes sont également largement pratiqués, dans les usines de fabrication de panneaux et dans les scieries. Dans les entreprises du bois-construction, des menuiseries aux fabricants de charpentes, des systèmes de chaudières permettent la production de chaleur, voire d'électricité, pour le procédé et le chauffage des locaux, mais également pour la revente externe. Le taux de valorisation des déchets bois dans les usines de panneaux et industries de seconde transformation du bois atteint 95%<sup>2</sup>.

Le recyclage et la valorisation des déchets de produits de construction bois en fin de vie atteignent également un niveau élevé. Ainsi, les déchets bois de chantiers du BTP (construction, rénovation, démolition) présentent un taux de recyclage et de valorisation énergétique qui atteint 75% ; sur 1,95 millions de tonnes de déchets de produits de construction bois, 786 000 tonnes sont ainsi utilisées principalement par l'industrie des panneaux de particules comme matière première secondaire et 678 000 tonnes valorisées en énergie. Cette valorisation énergétique permet de substituer l'utilisation de combustibles fossiles et donc de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Le bois est donc un matériau aisément recyclable et valorisable en énergie, à toutes les étapes de son cycle de vie.

### **Autres intérêts environnementaux du bois en construction**

Enfin, le bois présente des intérêts environnementaux complémentaires au niveau de la phase chantier :

- la mise en œuvre des systèmes constructifs bois est rapide (15 à 30 j en maison Individuelle - Etude FCBA-CSTB 2005),
- et s'agissant d'une filière sèche, qui ne génère pas de consommation d'eau, elle est sobre et peu nuisante pour l'environnement urbain,
- l'importance de la préfabrication en usine permet encore d'accélérer le chantier et de réduire les impacts.
- principalement mis en œuvre par préfabrication, cette construction permet d'accélérer encore le chantier et de réduire ces impacts : elle génère peu de déchets, par ailleurs facilement valorisables.
- enfin la légèreté du bois lui permet une grande souplesse d'utilisation dans la recherche de solutions d'extension, de rénovation, de surélévation, ce qui est un atout, compte tenu de la nécessité de rénover les logements existants pour faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment (objectif -54% d'ici 2050).

---

<sup>2</sup> « Evaluation du gisement de déchets bois et son positionnement dans la filière bois/bois énergie » ; Rapport d'étude FCBA pour l'ADEME ; 2015

## **ANNEXE 2 - MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

### **- Loi de transition énergétique pour la croissance verte**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la TECV prévoit que :

- pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité, les constructions doivent faire preuve d'exemplarité énergétique, d'exemplarité environnementale ou être considérées comme à énergie positive (Décret N° 2016-856 du 28 juin 2016). Pour faire preuve d'exemplarité environnementale, les bâtiments peuvent notamment respecter une condition liée au taux minimal de matériaux biosourcés ;
- la limitation en hauteur des bâtiments dans un plan local d'urbanisme ne peut avoir pour effet d'introduire une limitation du nombre d'étages plus contraignante d'un système constructif à l'autre ;
- à partir de 2018, pour les constructions nouvelles, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre dans la définition de leur performance énergétique ;
- la commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé ;
- les bâtiments à faible empreinte carbone, construits en minimisant leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de leur cycle de vie, de leur construction jusqu'à leur déconstruction, concourent à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles et qu'elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments.

Les dispositions de loi TECV favorisent ainsi naturellement le recours au bois sans avoir recours à une obligation de moyens en termes de quotas.

### **- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 67) précise que « la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique » est reconnu d'intérêt général.

### **- Suppression de l'obligation de permis de construire (ITE)**

La suppression de l'obligation de permis de construire en cas d'isolation par l'extérieur a fait l'objet d'un décret publié le 18 octobre 2009. Désormais la mise en œuvre d'un bardage en bois est soumise à une simple déclaration préalable.

### **- Suppression du droit de veto des copropriétaires d'un dernier étage**

L'article 61 de la loi 2014-366 (dite loi ALUR) du 26 mars 2014 modifie l'article 35 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. Le droit de veto des propriétaires de l'étage supérieur eu égard à l'aliénation des droits de surélever les bâtiments est remplacé par une décision à la majorité accompagnée d'un droit de préemption des propriétaires de l'étage supérieur. A ce jour, le droit de veto n'existe donc plus.

### **- Label « bâtiment biosourcé »**

Pour développer l'usage de matériaux biosourcés dans la construction, la DGALN a mis en place le label « bâtiment biosourcé ». Ce label définit un cadre réglementaire, d'application volontaire et sans aide financière, pour valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction. Il dispose de plusieurs niveaux d'exigence à la fois quantitatifs (fonction de la masse mise en œuvre), mais également qualitatifs (disposer de FDES, bois issu de forêts gérées durablement, faible émission de Composés Organiques Volatils, justifier d'un écolabel).



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### - **Sécurité incendie**

Dans le cadre des mesures de simplification, deux modifications de l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ont été introduites : (1) la suppression de l'interdiction de l'usage du bois en façade pour les bâtiments de 3ème famille B et 4ème famille, et (2) l'ouverture claire à l'ingénierie incendie dans le cas de dispositifs ou dispositions non pris en compte par la réglementation.

### - **Construction en zone de risque incendie**

Par ailleurs, les exigences, notamment en réaction au feu, peuvent conduire à proscrire l'utilisation du bois en zone de Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF). Une étude du CSTB a conduit à une définition de dispositions constructives adaptées à l'aléa "incendie de forêt". A partir de cette étude, des dispositions constructives ont été définies sur la base de critères performantiels n'excluant pas, de fait, l'emploi de solutions bois. En juillet 2015, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ont ainsi adressé une note technique aux services instructeurs qui précise les dispositions constructives adaptées au risque « incendie de forêt ».

## ANNEXE 3 - Bâtiment à énergie positive et réduction carbone

*Les impacts environnementaux du secteur énergétique et du secteur du bâtiment constituent un défi identifié par la loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV. Selon l'Ademe (2014):*

- **43% des consommations énergétiques provient du secteur du bâtiment,**
- **73% de la production de chaleur est produite à partir d'énergie fortement émettrice de GES,**
- **24% des GES sont émis par le secteur résidentiel-tertiaire,**
- **+50% des émissions de GES sont dues aux matériaux de construction**

### Contexte

Le secteur de la construction représente 44% de la consommation énergétique française en 2012, et il constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique.

Compte tenu de cette situation, de nouvelles orientations ont été initiées par la loi de transition énergétique en 2015.

Parmi celles-ci, l'objectif d'un bâtiment plus respectueux de l'environnement a été clairement ciblé, en limitant ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que sa consommation énergétique.

La stratégie nationale bas carbone vise une réduction de 87% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le bâtiment d'ici à 2050, ce qui sera permis notamment par l'innovation dans le secteur.

Cette dynamique sera renforcée par une accélération de la rénovation énergétique des logements (près de 500.000 par an visés), l'introduction d'un critère carbone dans la réglementation carbone dès 2018, ainsi que l'intégration du bâtiment dans l'économie circulaire et les technologies permettant les économies d'énergies par les habitants.

### **Orientations de la future réglementation énergétique et environnementale des nouvelles constructions de demain**

La RT2012 fait déjà partie d'une réglementation parmi les plus strictes d'Europe.

Dès 2018, elle sera complétée par des exigences sur le calcul des émissions de GES, sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment ainsi que l'incitation au recours des énergies renouvelables, au travers de la création d'un nouvel indicateur («bilan BEPOS»).

Dès aujourd'hui les maîtres d'ouvrages publics peuvent s'orienter vers la construction de bâtiments «exemplaires» («à énergie positive» et à haute performance environnementale) avec le dispositif E+/C-.

Concernant les bâtiments à **énergie positive**, il s'agira de favoriser le recours aux énergies renouvelables, ce qui devra être généralisé d'ici 2020. Cela se traduira par des performances efficaces de l'enveloppe du bâtiment combinée avec le déploiement des énergies renouvelables et une production locale d'énergie électrique.

Dans ce schéma, le bâtiment visera à produire autant voire plus d'énergie qu'il n'en consommera.

Les bâtiments « à énergie positive » (ou « Bepos ») visent à réduire leur consommation d'énergie non renouvelable. Pour cela, ils veillent à réduire leur consommation énergétique par un bâti et des systèmes performants; ils recourent à la chaleur et à l'électricité renouvelable; ils contribuent localement à **la production d'électricité renouvelable**.

Un **bonus de constructibilité** d'au maximum 30% est possible pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique (niveau RT2012-20%) ou d'exemplarité environnementale, ou étant à énergie positive. L'exemplarité environnementale prend en compte les émissions de gaz à effet de serre, la valorisation des déchets de chantier, les émissions de COV des matériaux, et le recours à des matériaux biosourcés.

Une méthode d'évaluation des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie a été élaborée. Elle permet d'évaluer les émissions de GES par mètre carré de surface. Les impacts de l'ensemble des composants du bâtiment sont pris en compte, depuis leur fabrication jusqu'à leur fin de vie en passant par leur mise en œuvre.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### ANNEXE 4: LE COMITE STRATEGIQUE DE FILIERE BOIS

*Les marchés de la filière bois, au premier titre l'usage du bois dans la construction, sont des marchés d'avenir parce qu'ils répondent aux besoins essentiels de nos sociétés dans le cadre d'une économie bas-carbone.*

*Cette filière de transformation d'une même ressource, le bois, a la particularité de créer de la valeur économique et sociale tout en générant des services environnementaux et en offrant de puissants leviers dans la lutte contre le changement climatique.*

*Les 16 millions d'hectares de forêts françaises séquestrent le carbone par la photosynthèse, et la transformation d'une récolte commercialisée annuelle de 40 millions de m<sup>3</sup> de bois, réalisée en application des plans de gestion durable des forêts, stocke pour partie ce carbone dans des produits bois substituables à d'autres matériaux dont la fabrication est énergivore. La filière forêt-bois contribue à réduire de 20% environ les émissions nationales de gaz à effet de serre.*

*Signataires du contrat stratégique de filière bois avec 29 fédérations professionnelles, l'Etat et l'Association des Régions de France sont engagés à soutenir cette filière d'avenir dans une transition déterminante pour l'économie et l'environnement du pays.*

#### **Présentation**

Le **Comité Stratégique de Filière Bois** (CSF Bois) est l'un des 14 **comités** stratégiques du Conseil National de l'Industrie, instance permanente de consultation pour le gouvernement, et lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation du tissu productif français.

Créé fin 2013, le CSF Bois est coprésidé par les ministres en charge de la Forêt et de l'Industrie. Ces derniers ont nommé un vice-président, Luc Charmasson, président de France Bois Industrie Entreprises et lui ont confié la mission de préparer et mettre en œuvre le contrat de filière en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises de la filière et valoriser la ressource française.

Le premier contrat de la filière forêt-bois a été signé le 16 décembre 2014, par les 4 ministres en charge de l'Ecologie, du Logement, de la Forêt et de l'Industrie, le président de l'Association de Régions de France, 22 organisations professionnelles, en présence des centrales syndicales.

**Le contrat de filière Bois** porte l'engagement des signataires de mettre en œuvre une stratégie interministérielle et interprofessionnelle, qui concourt à la réalisation des objectifs économiques et environnementaux de la France. Cette stratégie vise le développement de la filière valeur ajoutée et des emplois de la filière forêt-bois en répondant aux marchés, notamment celui de la construction, et en valorisant la ressource française.

Cette stratégie s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la stratégie nationale bas carbone (SNBC), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB), ainsi que le Plan National Forêt Bois (PNFB) et le plan innovation forêt bois 2025.

Grâce à sa gouvernance spécifique, qui associe les 4 ministères signataires, les 32 actions du contrat sont menées avec le souci permanent d'harmoniser les politiques publiques et d'agir sur les leviers de la compétitivité des entreprises. Elles répondent à **4 défis majeurs: créer les outils de pilotage stratégiques, accompagner les entreprises en régions, améliorer l'approvisionnement des entreprises, développer le bois dans la construction.**

#### **Pour en savoir plus :**

Contact : [csfbois@csfbois.fr](mailto:csfbois@csfbois.fr)



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### ANNEXE 5 – LES PLANS BOIS 1,2 ET 3 PILOTES PAR LA DHUP

**Plans Bois : Une collaboration forte entre les professionnels et le Ministère du Logement pour développer des outils pragmatiques servant l'utilisation du bois dans la construction.**

**L'Alliance offre le cadre de déclinaison de ces plans bois aux échelles régionales et locales.**

#### Argumentation

La DHUP accompagne la filière bois depuis 2009 au travers de plans d'actions (1, 2 et 3 à venir) structurés et de mesures de simplification réglementaire.

#### **Le plan bois-construction N°1 (2009-2014)**

Suite à un travail de concertation avec la filière et les organisations professionnelles du bâtiment, un 1er programme d'actions, financé par la DHUP, le Codifab et FBF, a été engagé dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment. Les différentes études de caractérisation des produits bois (solidité, acoustique, résistance et réaction au feu, etc.), engagées en 2009, ont apporté des règles ou outils prédictifs capitalisés dans les référentiels normatifs, et ont permis d'établir des solutions constructives à base de bois performantes. D'ores et déjà, un programme de révision des documents techniques unifiés (DTU) sur la base de ces résultats. Par ailleurs, un catalogue de solutions constructives bois-construction et un guide pour la réhabilitation de maisons individuelles ont été publiés. Ce plan d'actions a fait l'objet d'un document de bilan.

#### **Le plan bois-construction N°2 (2014-2017)**

Depuis 2014, la DHUP apporte son soutien à trois nouveaux axes stratégiques prioritaires identifiés par les professionnels et les pouvoirs publics.

- **Axe 1 : Valorisation de l'offre de formation en vue de renforcer les compétences, l'attractivité des métiers et la performance des acteurs de la construction et de la rénovation en bois.** Cet axe, piloté par le Codifab, s'articule autour de deux actions collectives :
  - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour développer l'attractivité des métiers de la filière bois. Les 1ères actions (création d'une charte graphique et de supports de communication, refonte du site métier, rédaction d'un zoom Onisep, etc.) sont en cours de réalisation.
  - La mise à disposition des ressources techniques et professionnelles à destination des formateurs et enseignants. Cette action s'est concrétisée par la création de l'outil Bibliobois.

- **Axe 2 : Valorisation des feuillus dans la construction**

Un appel à manifestation d'intérêt ayant vocation à accompagner des projets a été lancé en septembre 2015. Les projets accompagnés devaient avoir pour ambition de faire émerger des produits et/ou des solutions innovantes permettant de valoriser la ressource locale en bois feuillus dans la construction. L'AMI proposait de financer une mission d'accompagnement ciblée afin de lever une situation bloquante et/ou à réunir les conditions de réussite du projet. Les 5 projets lauréats seront ainsi accompagnés à partir de 2016.

- **Axe 3 : Positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation**

Le projet ARBRE (Aménager et Rénover avec le Bois pour la REhabilitation), initié en 2014, a vocation à définir une stratégie pour répondre aux marchés de la réhabilitation considérés comme prioritaires pour les professionnels à savoir, les logements collectifs publics et privés, et le tertiaire. Ce projet est piloté par la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Ce projet qui s'échelonne sur une durée de 3 ans, a pour objectifs de valoriser l'usage du matériau bois dans la réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires. Un outil d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage, élaboré sur la base de ce projet, sera mis en ligne fin 2016.

Le plan bois-construction N°3 (2017-2020) est actuellement en cours de préparation

#### **Pour en savoir plus**

1. [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CEREMA\\_CE\\_DMOB\\_plan\\_bois\\_nov\\_2015.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CEREMA_CE_DMOB_plan_bois_nov_2015.pdf)
2. <http://www.metiers-foret-bois.org/>
3. <http://www.biblio-bois.info>

## ANNEXE 6 – PROGRAMME ARBRE AMENAGER ET RENOVER AVEC LE BOIS POUR LA REHABILITATION – Sept. 2016

*Ce projet collaboratif est l'un des 3 sujets du Plan Bois II, et s'inscrit dans la dynamique de l'Alliance dans la mesure où les outils qui seront mis à disposition des maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvres désireux de s'engager dans une opération de réhabilitation, permettront de faciliter la prise de décisions en intégrant la valorisation de l'usage du bois.*

*Le programme vise trois marchés prioritaires : la réhabilitation énergétique, la requalification des espaces intérieurs et l'extension-surélévation avec comme objectifs d'élaborer des outils d'aides à la décision spécifique à la rénovation, à l'instar du catalogue Bois Construction déjà mis au point pour le neuf. <http://www.catalogue-construction-bois.fr/>*

### **Argumentation**

Depuis plusieurs années, l'État soutient le développement de l'usage des matériaux biosourcés dans la construction et la réhabilitation, et le bois y a toute sa place. C'est dans ce contexte qu'est né le programme ARBRE. Le pilote professionnel du projet est l'Union des métiers du bois de la Fédération française du Bâtiment. Ce dossier est financé depuis 2014 par l'État, le Codifab et France Bois Forêt. En 2016, ARBRE a été présenté et retenu par le programme PACTE (Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique), bénéficiant ainsi d'un financement complémentaire pour la création des outils numériques d'aide à la décision.

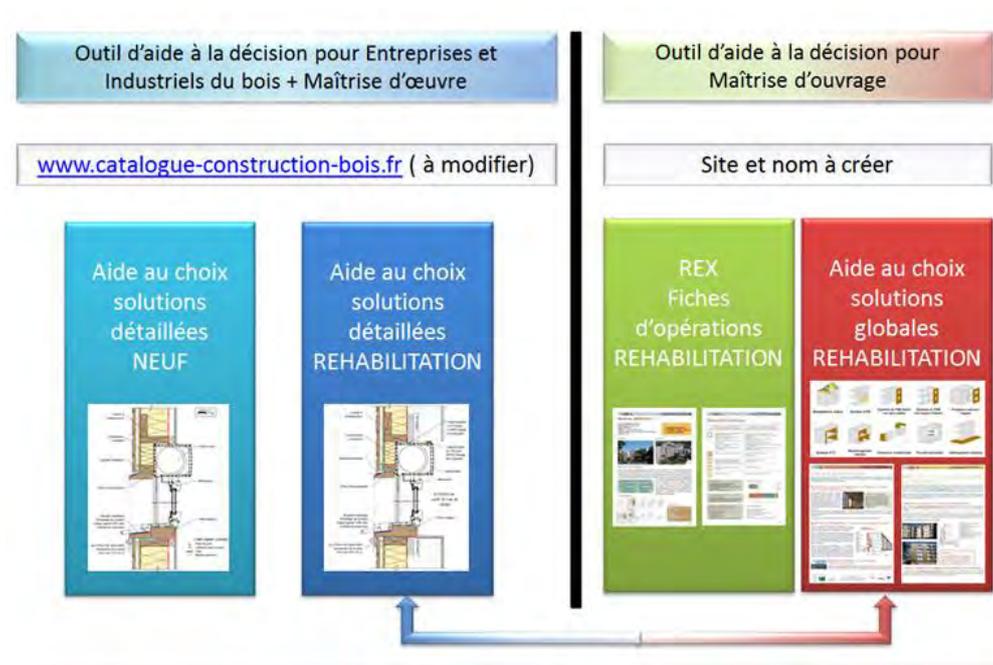
Le pilotage opérationnel et administratif a été confié à FCBA, le CNDB et France Bois Forêt ont été associés dans la réalisation technique.

### **Description sommaire du projet**

Le programme ARBRE a vocation à poursuivre la stratégie engagée depuis 2009 à savoir, fournir à l'ensemble des professionnels de l'acte de construire, les éléments nécessaires leur permettant d'intégrer le bois dans les opérations de constructions neuves et de réhabilitation. Dans le cadre de ARBRE le marché cible est prioritairement celui de la réhabilitation du logement collectif et du tertiaire.

Pour cela 2 outils spécifiques sont mis à disposition :

- **L'outil technique** destiné à l'ingénierie : Intégration dans le catalogue construction bois actuel, dont le périmètre est limité à la construction à ossature bois neuve, d'un nouveau référentiel technique sur le volet réhabilitation avec le bois.
  - **Objectifs :**
    - Bénéficier de la notoriété du catalogue existant développé dans le cadre de l'action RAGE 2012. Le catalogue construction bois en 2015 c'est 25.874 utilisateurs, 217.967 pages vues, 70% de nouveaux visiteurs sur l'année, 90% d'utilisateurs français et 10% d'étrangers
    - Mettre à disposition des acteurs de la prescription et des professionnels, un référentiel de solutions techniques fiables pour la réhabilitation notamment énergétique, des bâtiments avec le bois.
- 1. **L'outil d'aide à la décision** pour la réhabilitation avec le bois destiné à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage afin de les orienter vers les solutions les mieux adaptées à projet.
  - **Objectif :** apporter dès la phase amont du projet, sur la base d'argumentaires et d'un recensement de retours d'expériences les grands principes et avantages des solutions bois en réhabilitation énergétique et amélioration des espaces de vie.



## Exemples de documents intégrés dans ARBRE

Fiches REX	Fiches argumentaires	Détails constructifs

Il est également prévu de mettre en place des actions de valorisation et de communication pour faire connaître ces outils à l'échelle nationale avec l'appui des partenaires de la filière bois comme FBR, mais également avec des acteurs hors filière : rencontres régionales, participation à des salons, formation d'ambassadeurs de la rénovation,...

## Projet mené en partenariat

Avec le soutien financier de :



Le projet ARBRE  
(Aménager et Rénover avec le Bois pour la Réhabilitation)  
a pour objectif de valoriser l'usage du matériau bois dans la  
réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires.

Opérateurs :





Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### **Pour en savoir plus**

- Outil d'aide à la décision solutions techniques : [www.catalogue-construction-bois.fr/](http://www.catalogue-construction-bois.fr/) (en cours de modification pour intégration des solutions de réhabilitation)
- Outil d'aide à la décision maîtrise d'ouvrage : site en cours de création, qui sera mis en ligne en ...

### **Contacts**

- Rodolphe MAUFRONT – UMB FFB - [MaufrontR@umb.ffbatiment.fr](mailto:MaufrontR@umb.ffbatiment.fr)
- Patrick MOLINIE – FCBA – [patrick.molinie@fcba.fr](mailto:patrick.molinie@fcba.fr)

*Annexe 7 – 03/11/2016*



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### ANNEXE 7 – ETUDE PROSPECTIVE SUR LES EVOLUTIONS DE LA DEMANDE DE MATERIAU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION DES BATIMENTS

***Construire, rénover, agrandir un bâtiment avec le bois constitue une opportunité pour la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone: la réduction de 56% des émissions dans le secteur d'ici 2030. Cela suppose une évolution importante de la filière et de l'offre françaises, qu'il est important de documenter pour améliorer la visibilité, pour les opérateurs comme pour les collectivités et maîtres d'ouvrage.***

#### Présentation

**Le Comité stratégique de filière bois a souhaité un appui des pouvoirs publics pour améliorer la visibilité, pour cette filière des marchés futurs de construction liés à la transition énergétique bas carbone.**

Aujourd'hui, la part de marché du bois dans la construction de maisons individuelles est de l'ordre de 10 à 15%, et de moins de 5% en bâtiments collectifs. Un enjeu considérable de la transition bas carbone réside dans l'amélioration des performances énergétiques et bas carbone des bâtiments neufs et à rénover, ces derniers constituant 90% du parc. Les solutions bois sont intéressantes pour améliorer cette performance, mais on manque de vision consolidée et de scénarios permettant de projeter avec réalisme une demande future en solutions bois, et de documenter les gains d'émissions que cela représenterait. Il est également souhaitable de mesurer les évolutions de l'offre industrielle française nécessaires pour lui permettre de satisfaire cette demande future. La ministre de l'énergie, de l'environnement et de la mer a donné son accord au soutien financier de l'Ademe à cette étude, à porter par la filière bois. La ministre du logement et de l'habitat durable a accepté que l'ANAH y contribue techniquement. Le cahier des charges est en cours de finalisation.

**L'étude projetée devra permettre de répondre aux 4 attentes suivantes :**

- apprécier les évolutions tendanciennes des segments de marché de la construction d'ici 2030, avec un point d'étape en 2020, et une vision à 2050, dans tous les segments du neuf et de la rénovation, y compris l'aménagement intérieur et extérieur, sous trois scénarios,
- disposer de perspectives qualifiées et quantifiées de demande finale de produits à base de bois selon ces scénarios,
- apprécier la capacité d'évolution compétitive des entreprises de la filière, et les leviers qui permettront l'adaptation de cette offre à celle de la demande,
- évaluer l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments neufs et rénovés permise par l'emploi de solutions bois ou utilisant du bois.

**Cette étude sera cofinancée et pilotée par le Codifab, par France Bois Forêt et par l'Ademe.**

Elle sera articulée et compatible avec la nomenclature de produits utilisée par l'outil de Veille économique mutualisée (VEM) mis en œuvre par la filière bois, sous maîtrise d'ouvrage de France Bois Forêt, et les ministères signataires du contrat stratégique de filière forêt-bois, pour améliorer l'information sur les flux de produits de cette filière.

L'objectif est de pouvoir la lancer dans les prochaines semaines, avec une livraison dans les 8 mois et un rendu d'étape dans les 6 mois. Un comité réunissant les partenaires et les administrations du MEEM et du MLHD, ainsi que des experts sectoriels indépendants, en assurera le pilotage. Ses résultats seront propriété des partenaires et sa publication sera organisée sur proposition de l'Ademe.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### ANNEXE 8 - POINT D'ETAPE DU PLAN « INDUSTRIES DU BOIS » SUR LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR EN BOIS - Octobre 2016

*Le plan IGH bois de la Nouvelle France Industrielle, aujourd'hui partie intégrante de l'axe « Ville durable » de Industries du futur, a été soutenu par BPI France dans le cadre du 2ème Programme des Investissements d'Avenir. Il vise à l'émergence de solutions bois dans des immeubles de 10 à 15 niveaux, pour contribuer à répondre aux enjeux d'avenir sur la construction et la ville durable.*

#### Contexte

La filière bois-construction reste peu développée en France. Les immeubles en bois ne dépassent actuellement pas 8 niveaux en France pour 14 en Europe et des projets de 30 niveaux en Amérique du nord. Dans le cadre de la **Nouvelle France Industrielle**, aujourd'hui repris dans l'**axe Ville durable d'Industries du futur**, porté par le **MEIN**, la filière bois a été reconnue comme une des 34 filières d'avenir:

- Elle est située sur un marché de croissance forte au niveau mondial;
- Elle est fondée sur des technologies que l'industrie française peut développer;
- Elle dispose d'une ressource abondante à valoriser, d'un écosystème académique, technologique et industriel permettant d'occuper une place forte.

#### Présentation

Le plan « Industries du bois » a été admis au financement du PIA2 en décembre 2015, via l'appel à projets « filières industrielles » de BPI France. Il est porté par **Adivbois**, Association pour le développement d'immeubles à vivre en bois, qui regroupe une centaine d'adhérents sous la co-présidence de Frank Mathis (PDG de Mathis SA) et Dominique Weber (PDG de Weber industries), et par le Comité de développement des industries de fabrication de l'ameublement et du bois (CODIFAB) qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de plusieurs actions.

Il vise à susciter des projets de **construction de bâtiments de moyenne et grande hauteur et d'aménagements intérieurs en bois**, et à contribuer ainsi à l'émergence de solutions pour la **ville durable**, en apportant des éléments de réponse aux enjeux suivants:

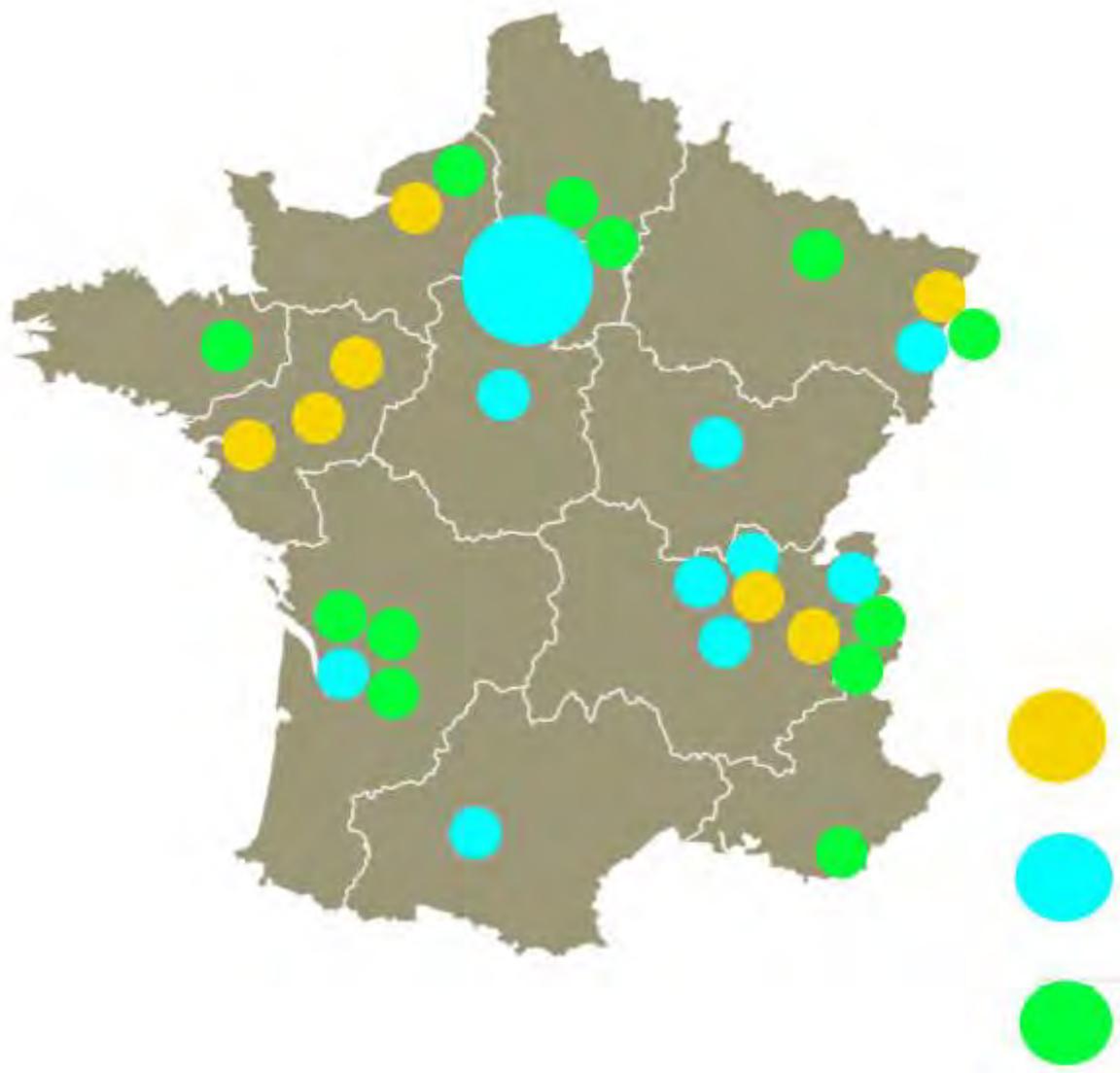
- Le stockage du CO2 et la réduction des émissions de GES sur le cycle de vie du bâtiment;
- La performance énergétique des enveloppes;
- La densification souvent nécessaire de nos villes et, ainsi, la réduction de la consommation des espaces naturels;
- Les avantages de la filière sèche en tissu urbain dense (eau, nuisances, rapidité, etc.)
- La valorisation d'un matériau bio-sourcé abondant sur nos territoires mais actuellement sous-utilisé (aujourd'hui, près de 40% des sciages et produits pour la construction sont importés), avec une revitalisation des emplois concernés,
- Le développement d'une offre technico-architecturale française innovante et concurrentielle à l'international.

Le **Ministère de l'Ecologie de l'Energie et de la Mer** et le **Ministère du Logement et de l'Habitat Durable** contribuent au plan, en mobilisant la Direction de l'Habitat de l'urbanisme et des paysages ( **DHUP**) et le Plan urbanisme construction architecture ( **PUCA**), structure de recherche et d'expérimentation, qui assure l'organisation d'un concours national pour la sélection et l'insertion, sur des sites urbains volontaires, de projets lauréats **d'IGH bois démonstrateurs**. Les ministères chargés de la forêt et de l'économie ont également soutenu le plan comme vecteur d'une meilleure valeur ajoutée pour la filière forêt bois et pour les essences françaises.

### **Point d'étape à novembre 2016**

Un **Appel à Manifestation d'Intérêt du PUCA** a été lancé **le 7 juin 2016** en présence d'Emmanuelle COSSE, ministre chargée du logement, et de Stéphane LE FOLL, ministre en charge de l'agriculture, pour identifier les sites volontaires pour servir de support à ce concours. Il s'est achevé **le 9 septembre 2016**. Il a rencontré un vif succès, qui témoigne du dynamisme de la demande de construction bois chez les acteurs de la ville durable. Les sites lauréats et les sites partenaires ont été annoncés **le 17 octobre 2016**. L'impulsion amorcée par ADIVbois avec les acteurs du développement urbain a entraîné une forte dynamique autour des Immeubles à Vivre Bois: 36 sites ont répondu.

**Au total, 24 sites répartis dans 12 des 13 régions métropolitaines françaises**, accueilleront un Immeuble à Vivre Bois.





Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

**Un concours sera organisé sur chacun des 24 sites lauréats de l'AMI ADIVbois, pour désigner le groupement qui concevra (et réalisera le cas échéant) l'Immeuble à Vivre Bois:**

- **7 sites (en jaune) font partie du Concours National ADIVbois, piloté par le PUCA:** Angers, Grenoble, Le Havre, Le Mans, St Etienne, St Herblain, Strasbourg.
- **17 sites (en bleu) s'inscrivent dans une démarche de concours local, en partenariat avec ADIVbois.**
- **12 autres sites seront projets partenaires (en vert).**

**Un concours national est lancé par le PUCA sur 7 sites (en jaune) depuis le 6 février 2017** (Le vademecum de ce concours sera publié et présenté par Adivbois le 27 février 2017).

Les projets lauréats bénéficieront d'études de qualification financées par le Plan, sur les aspects techniques tels que structures, façades, thermique, qualité de l'air intérieur, ingénierie de sécurité incendie, ingénierie vibratoire etc...Les équipes lauréates pourront être sélectionnées par les maîtres d'ouvrage publics.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

### ANNEXE 9 - Démarches Ville durable et Bois

*Les impacts environnementaux du secteur énergétique et du secteur du bâtiment constituent un défi identifié par la loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV. Selon l'Ademe (2014):*

*43% des consommations énergétiques proviennent du secteur du bâtiment,*

*73% de la production de chaleur est produite à partir d'énergie fortement émettrice de GES,*

*24% des GES sont émis par le secteur résidentiel-tertiaire,*

*+50% des émissions de GES sont dues aux matériaux de construction*

#### Contexte

Pour relever les défis climat et environnementaux, et compléter la transition énergie-carbone des bâtiments engagée par la LTECV (voir fiche Annexe 2), **la fabrique de la ville durable** constitue un enjeu national, énergétique (massifier l'offre de chaleur renouvelable), et constructif (faciliter et massifier l'intégration des matériaux bois et bio-sourcés dans les nouveaux modèles constructifs). A travers ces démarches, le gouvernement favorise l'émergence de projets urbains innovants, qui ont vocation à devenir, à l'international, la vitrine de l'excellence française en matière de ville durable. Les projets bois, qui s'inscrivent naturellement dans ces enjeux seront à l'avenir mieux promus et mieux évalués.

#### Présentation des démarches liées à la Ville durable

##### **La démarche Ecocité**

La démarche EcoCité favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. L'Etat accompagne, depuis 2010, des projets urbains intégrés, exemplaires en terme d'excellence environnementale et d'innovation, portés par des acteurs publics ou privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants. La démarche EcoCité s'appuie fortement sur une dynamique de réseau pour capitaliser, diffuser et valoriser les expériences autour des rencontres nationales EcoCité et Ville de demain.

Le Programme « Ville de demain » appuie les actions innovantes des EcoCités pour leur permettre d'atteindre un haut niveau d'ambition.

##### **Le programme d'investissement d'avenir Ville de demain**

Avec un budget de 668 M€ dont 503M€ de subventions (ingénierie et investissement) et 165 M€ de prises de participation, le programme d'investissement d'avenir Ville de demain soutient les actions innovantes des EcoCités, prioritairement sur le bâtiment et les usages (73,5%), dont la conception IGH bois et le développement des filières, la conception urbaine et l'environnement (25,7%), la mobilité (23%), l'énergie et les réseaux (14,8%) et les services urbains innovants (13,4%). À ce jour, dans le cadre de la deuxième tranche de l'action « Ville de demain » (2015-2017), 151 M€ de subventions sont d'ores et déjà engagées dont 1,7M€ de subventions d'ingénierie pour 13 démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD). Près de 400 actions innovantes ont été ainsi soutenues depuis 2011.

Le Commissariat général aux investissements s'apprête à publier en 2017, un nouvel AAP «Territoires d'innovation»; l'intégration des projets bois y sera développée, avec une volonté de rapprocher l'expertise de ces projets du vivier d'experts créé par Adivois, dans le cadre du Plan IGH bois, également financé par le PIA (cf. Annexe 6).

##### **Les démonstrateurs industriels pour la ville durable**

**Lancé en octobre 2015, l'Appel à projets «Démonstrateurs industriels pour la ville durable»** complète les actions de soutien à l'innovation par un dispositif original d'accompagnement des projets démonstrateurs de l'innovation en matière de ville durable.



Comité Stratégique  
de Filière Bois

## ALLIANCE NATIONALE BOIS CONSTRUCTION RENOVATION ENVIRONNEMENT

Pendant 5 ans, les 16 DIVD pourront réaliser un projet urbain exemplaire, tenant compte des critères suivants: faible empreinte carbone, autonomie énergétique, économie circulaire, protection de la ressource en eau, reconquête de la biodiversité, mixité fonctionnelle et sociale, participation citoyenne, et répondants à 4 grands objectifs:

- **l'intégration des différentes fonctions urbaines** (habitat, déplacements, fourniture d'énergie, gestion des déchets...) pour une plus grande performance environnementale, économique et sociale;
- **l'innovation technique et fonctionnelle** pour un usage plus sobre des ressources, une réduction des coûts publics et privés, une plus grande cohésion sociale et le développement de la démocratie participative;
- **la valorisation de savoir-faire** pouvant constituer des références à l'international, et favoriser une compétitivité à l'export, essentielle à nos entreprises et à nos territoires;
- **le regroupement de partenaires publics et privés** : grands groupes français du BTP, de l'énergie, PME, start-up, universités, établissements publics, etc.

### Le label EcoQuartier

Lever vers la ville durable, le label EcoQuartier permet **d'encourager, d'accompagner et de valoriser** des projets d'aménagement et d'urbanisme réellement durables, quels que soient leur échelle ou leur contexte. Il distingue **l'exemplarité** des démarches, **clarifie** les conditions de réussite des EcoQuartiers et permet de passer à une diffusion à grande échelle. Le label s'appuie sur une charte de 20 engagements.

51 EcoQuartiers seront labellisés fin 2016 et 117 seront engagés dans la procédure de labellisation. Plus de 200 collectivités ont signé la Charte EcoQuartier. De nombreux quartiers candidats à l'AMI sur les IGH Bois (cf. Annexe 6) sont candidats au label, ou déjà labellisés.

La ministre Emmanuelle Cosse a demandé à Alain Jund, vice-président de l'agglomération de Strasbourg, de lui faire des propositions pour amplifier la dynamique des EcoQuartiers en renouvelant le label. Son rapport sera remis le 8 décembre 2016.

### Vivapolis: Le réseau national des acteurs de la ville durable

Créé à l'initiative des ministres de l'Environnement et du Logement, le réseau national des acteurs de la ville durable, va développer les initiatives vertueuses en matière de construction, d'infrastructures, de gestion de services urbains de déchets, de mobilité, de traitement et de distribution de l'eau, d'énergie, de biodiversité, et répondre aux objectifs suivants:

- **Fédérer les réseaux d'acteurs existants pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux et particulièrement climatiques**
- **Susciter les initiatives locales et favoriser les démarches opérationnelles innovantes.**
- **Promouvoir le savoir-faire français à l'échelle nationale et internationale**

Il regroupe les élus, les entreprises, les associations et des personnalités qualifiées qui font la ville en France ainsi que l'Etat et ses opérateurs qui soutiendront son fonctionnement. **D'ores et déjà des solutions bois font partie des thèmes énergie et économie circulaire. L'Alliance est l'occasion d'aller plus loin, en développant les liens au plan national et territorial.**